

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE CENTRE URBAIN
NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Madame Emna RACHIKOU (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Madame Imen MANSOURI (Cabinet CPA Tunisie).

BH LEASING			
BILAN ARRETE AUX 31/12/2025			
(En dinars tunisiens)			
ACTIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités	1	12 230 464	15 096 379
Créances sur la clientèle	2	305 758 645	276 637 897
Créances de Leasing : encours financiers		301 956 478	272 353 323
Moins : provisions 1		<11 805 439>	<11 379 908>
	2.1	290 151 039	260 973 415
Créances de Leasing : impayées		29 493 822	26 615 712
Moins : provisions 2		<16 221 002>	<16 614 261>
	2.2	13 272 821	10 001 450
Créances de leasing encours	2.3	2 334 786	5 663 032
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	5 882 662	6 175 560
Titres d'investissement		7 287 006	7 678 155
Moins : provisions 3		<1 404 344>	<1 502 595>
Valeurs immobilisées	4	7 668 541	7 791 943
Immobilisations propres		13 316 468	12 922 563
Moins : Amortissement		<5 647 927>	<5 130 620>
Immobilisations corporelles en cours		16 089	8 888
Autres Actifs	5	3 849 479	3 827 646
TOTAL DES ACTIFS		335 405 881	309 538 313

BH LEASING			
BILAN ARRETE AUX 31/12/2025			
(En dinars tunisiens)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>			
PASSIFS			
Dettes envers les établissements financiers		0	0
Dettes envers la clientèle	6	3 119 840	3 421 012
Emprunts et dettes rattachées	7	255 830 615	235 685 946
Fournisseurs et comptes rattachés	8	28 140 102	24 500 201
Autres passifs courants	9	6 194 300	6 645 878
Total des passifs		293 284 856	270 253 037
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 549 556	1 490 146
Autres réserves		1 413 539	4 300 539
Réserves pour fonds social		174 854	193 392
Résultats reportés		1 128 789	<5 597 496>
Total des capitaux propres avant résultat		39 266 738	35 386 580
Résultat de l'exercice		2 854 287	3 898 695
Total des capitaux propres après résultat	10	42 121 025	39 285 275
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		335 405 881	309 538 313

BH LEASING			
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2025			
(En dinars tunisiens)			
	Note	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES			
	19-1		
Engagement de financement en faveur de la clientèle		23 252 764	21 797 902
Engagements sur titres		0	0
Engagements donnés		23 252 764	21 797 902
ENGAGEMENTS RECUS			
	19-2		
Garanties Reçues		22 185 920	21 634 911
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs		77 563 619	64 884 395
Engagements reçus		99 749 539	86 519 306
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés		0	0
Engagements réciproques		0	0

BH LEASING

ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêts et produits assimilés de leasing		42 088 152	39 287 837
Variation des produits réservés		<361 099>	629 975
Charges financières nettes		<24 292 030>	<23 349 699>
Produits des placements		891 471	1 967 292
Produits nets	11	18 326 494	18 535 404
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges de personnel	12	<8 485 920>	<7 347 478>
Dotations nettes aux provisions pour créances douteuses	13	<3 032 215>	<2 612 940>
Dotations ou reprises sur titres		98 251	0
Dotations aux amortissements des immo propres	14	<517 307>	<479 416>
Dotations nettes pour risques et charges		0	<65 000>
Autres charges d'exploitation	15	<3 144 726>	<2 886 861>
Total des charges d'exploitation		<15 081 917>	<13 391 696>
Résultat d'exploitation		3 244 578	5 143 709
Autres gains ordinaires	16	407 305	552 731
Autres pertes ordinaires		<470>	<18 796>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 651 412	5 677 644
Impôt sur les sociétés	17	<664 271>	<1 482 458>
Impôt sur placement			
Contribution sociale de solidarité	17	<132 854>	<296 492>
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 854 287	3 898 695
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		2 854 287	3 898 695

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE		
(En dinars tunisiens)		
	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	206 163 590	191 099 490
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	<187 092 856>	<169 151 021>
Sommes versés aux personnel & fournisseurs	<9 048 700>	<5 920 360>
Intérêts payés CMT	<24 762 849>	<19 791 649>
Autres flux de trésorerie	<181 199>	<1 637 028>
Etat impôts et taxes payés	<8 566 592>	<6 748 627>
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	<23 488 607>	<12 149 197>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	<136 579>	<6 389 373>
Enc. De la cession d'immob. Propres	0	30 691
Déc. de la cession. d'immo. Financières	0	0
Enc. de la cession. d'immo. Financières	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	<136 579>	<6 358 682>
Flux de trésorerie liés au financement		
Enc. provenant des emprunts	102 500 000	109 819 844
Remboursements d'emprunts	-81 740 729	<95 497 377>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	20 759 271	14 322 466
Variation de trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	15 096 379	19 281 792
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 230 464	15 096 379

Notes aux états financiers :

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2025, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2-1- Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

A. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par « BH LEASING » transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

B. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

C. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations.

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

D. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

2.4.1. Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés

à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.5. Départ à la retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2025, à **12 230 464 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Banques	12 228 701	15 096 082
Caisses	1 764	297
Total	12 230 464	15 096 379

Note 2 - Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2025, le montant des créances sur la clientèle a atteint **305 758 645 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Créances de Leasing : encours financiers	302 061 534	272 463 867
Créances de Leasing : impayées	29 493 822	26 615 712
Créances de leasing encours	2 334 786	5 663 032
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-105 056	-110 544
Total brut des créances de leasing	333 785 086	304 632 067
A déduire couverture		
Provisions sur encours	-5 211 376	-5 211 376
Provisions pour dépréciation des impayés	-12 117 446	-12 871 805
Provisions collectives	-4 866 800	-4 461 589
Provisions additionnelles	-1 727 263	-1 706 943
Marges réservées	-4 103 555	-3 742 456
Total net des créances de leasing	305 758 645	276 637 897

Note 2.1 - Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2025, le montant net des encours financiers a atteint **290 151 039 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations données en Leasing	19 145 105	19 229 957
Amortissements Leasing	-18 389 445	-18 474 226
Créances immobilisées	301 305 873	271 708 136
Sous-total	302 061 534	272 463 867
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-105 056	-110 544
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés COVID-19		
Créances de leasing : encours financiers	301 956 478	272 353 323
Provisions sur encours	-5 211 376	-5 211 376
Provisions collectives	-4 866 800	-4 461 589
Provisions additionnelles	-1 727 263	-1 706 943

Total des provisions	-11 805 439	-11 379 908
Valeurs Nettes	290 151 039	260 973 415

Note 2.1.1 - Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 31 décembre 2025 a atteint **379 520 732 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Paiements minimaux sur contrats actifs		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	109 328 714	103 261 757
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	186 774 372	166 334 155
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	5 853 391	2 757 411
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	301 956 477	272 353 323
Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	35 847 993	31 485 480
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	41 013 746	33 019 947
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	702 516	378 968
Total des produits financiers non acquis (B)	77 564 255	64 884 395
Total (A) + (B)	379 520 732	337 237 718

Note 2.2 - Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 décembre 2025, un solde net de **13 272 821 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients	29 493 822	26 615 712
Provisions pour dépréciation comptes clients	-12 117 446	-12 871 805
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-3 836 062	-3 474 963
Total	13 272 821	10 001 450

Note 2.3 - Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs Nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs Préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours financiers	240 867 183	43 308 671	1 429 577	3 381 598	13 074 502	302 061 531
Impayés	36 404	5 793 374	399 091	1 620 397	21 644 557	29 493 823
Intérêts capitalisés d'avance	0	0	0	0	-105 059	-105 059
Créance de leasing en cours	2 334 786	0	0	0	0	2 334 786
TOTAL CREANCE DE LEASING	243 238 372	49 102 045	1 828 668	5 001 995	34 614 000	333 785 080
Dettes envers la clientèle	3 009 436	50 652	5 800	0	53 952	3 119 840
ENCOURS GLOBAL	240 228 936	49 051 392	1 822 868	5 001 995	34 560 048	330 665 240
Engagement Hors Bilan (Affaires commandées + Approuvées)	22 976 191	276 574	0	0	0	23 252 764
TOTAL ENGAGEMENT	263 205 127	49 327 966	1 822 868	5 001 995	34 560 048	353 918 004
Produits réservés (Marges)	0	0	100 122	454 165	3 549 268	4 103 556
Provisions (Encours + impayés)	0	0	59 435	472 655	16 796 733	17 328 822
Provisions additionnelles	0	0	0	0	1 727 263	1 727 263
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4	0	0	159 557	926 820	22 073 264	23 159 641
ENGAGEMENTS NETS	263 205 127	49 327 966	1 663 311	4 075 174	12 486 784	330 758 363
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2025			0,52%	1,41%	9,76%	
			11,69%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024			11,78%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2025			8,75%	18,53%	63,87%	
			55,96%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024			61,86%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 2.4 - Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Bâtiment et travaux publics	20 757 269	19 628 466
Industrie	52 360 119	54 234 787
Tourisme	47 753 094	41 479 715
Commerce et service	164 474 217	147 272 761
Agriculture	46 210 654	36 463 853
Total	331 555 353	299 079 582

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **5 882 662 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations financières	7 287 006	7 678 155
Provisions sur immobilisations financières	-1 404 344	-1 502 595
Total net	5 882 662	6 175 560

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 01/01/2025	Mouvements 2025			Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2025
		Acquisition/Reclassement	Cession	Valeurs au 31/12/25	au Valeurs au 01/01/2025	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2025	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
BH ASSURANCE	1 167 756	0	0	1 167 756	0	0	0	1 167 756
BH EQUITY	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY	5 206 702	0	391 149	4 815 553	1 355 747	98 251	1 257 496	3 558 057
Fonds gérés ATID	67 550	0	0	67 550	10 766	0	10 766	56 784
Total	7 678 155	0	391 149	7 287 006	1 502 595	98 251	1 404 344	5 882 662

Le portefeuille titres au 31/12/2025 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/25	Provision au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2025
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 084	0
BH ASSURANCE	2 660 000	46 617	1,75%	1 167 756	0	1 167 756
BH EQUITY	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY				4 815 553	1 257 496	3 558 057
Fonds gérés ATID				67 550	10 766	56 784
<u>Total</u>				7 287 006	1 404 344	5 882 662

Note 4 - Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2025 un total net de **7 684 631 DT** et se détaille comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Val. Brute au 01/01/25</i>	<i>Acquisition 2025</i>	<i>Cession 2025</i>	<i>Val. Brute au 31/12/2025</i>	<i>Amort au 01/01/2025</i>	<i>Dotations 2025</i>	<i>Amort sur cession</i>	<i>Amort au 31/12/2025</i>	<i>VCN au 31/12/2025</i>
Logiciels	3 472 367	42 623		3 514 990	3 121 127	295 526	0	3 416 654	98 336
Terrain	1 735 697			1 735 697	0		0	0	1 735 697
Constructions	5 384 207			5 384 207	114 890	10 568	0	125 458	5 258 749
A.A.I.	744 906	3 840		748 746	517 265	41 780	0	559 045	189 701
M.M.B.	220 248	6 209		226 457	172 857	8 499	0	181 356	45 101
Matériels Informatiques	953 564	188 027		1 141 590	884 134	89 436	0	973 569	168 021
Autres matériels	62 327			62 327	60 555	905	0	61 461	866
Matériel roulant	349 248	153 206		502 455	259 792	70 593	0	330 385	172 070
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	8 888	7 201		16 089	0		0	0	16 089
Total	12 931 451	401 106	0	13 332 558	5 130 620	517 307	0	5 647 927	7 684 631

Note 5 - Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **3 849 479 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	Note	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs, avances et acomptes		160	160
Cautionnements		6 650	6 650
Frais d'émission des emprunts	5.1	487 714	553 909
Prêts au personnel long terme		467 507	344 037
Charges comptabilisées d'avance		-	-
Etat, impôts et taxes	5.2	1 430 667	2 283 551
Comptes d'attente		1 019 857	636 509
Débiteurs divers		520	11
Produits à recevoir		462 884	29 297
Total brut		3 875 959	3 854 126
Provisions pour dépréciations des actifs courants		- 26 480	- 26 480
Total net		3 849 479	3 827 646

Note 5.1 - Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

- (a) Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.
- (b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 230 695 DT figure parmi les charges financières.

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions 2025			VCN
	Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	2 219 094	164 500	2 383 594	1 665 185	230 695	1 895 880	487 714
Total	2 219 094	164 500	2 383 594	1 665 185	230 695	1 895 880	487 714

Note 5.2 - Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint **1 430 667 DT** au 31 décembre 2025 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Retenues à la source sur placements & jetons	96 456	458 693
Acomptes provisionnels et crédit d'IS	1 334 211	1 824 858
Total	1 430 667	2 283 551

Note 6 - Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 3 119 840 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes reçus des clients	3 119 840	3 421 012
Total	3 119 840	3 421 012

Note 7 - Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 255 830 615 DT. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Banques locales	203 603 224	158 177 608
Banques étrangères	7 111 111	9 333 333
Emprunts obligataires	41 610 000	54 010 000
Certificats de leasing	0	0
Certificats de dépôt	0	10 000 000
Autres crédits à court terme	0	0
Crédit leasing	0	44 123
Total des emprunts	252 324 335	231 565 065
Intérêts courus sur emprunts bancaires et	3 473 328	4 618 285
Intérêts courus sur certificats de leasing	32 951	0
Intérêts constatés d'avance sur certificats de	0	-466 651
Intérêts constatés d'avance sur autres	0	-30 753
Total des dettes rattachées	3 506 280	4 120 881
Total des emprunts et dettes rattachées	255 830 615	235 685 946

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2018	238 496		238 496	0	0	0
BTE 2021	2 820 008		1 556 652	1 263 356	-1 305	1 264 661
BTE 2023	8 147 551		1 223 049	6 924 502	5 564 315	1 360 187
BTE 2024	4 808 416		819 732	3 988 684	3 076 326	912 358
TOTAL BTE	16 014 471	0	3 837 929	12 176 542	8 639 336	3 537 206
STB 2020	105 263		105 263	0	0	0
STB 2021	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
STB 2022	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
STB 2023	1 400 000		400 000	1 000 000	600 000	400 000
TOTAL STB	6 505 263	0	2 505 263	4 000 000	1 600 000	2 400 000
AMEN BANK 2022	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
AMEN BANK 2023-1	4 000 000		1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK 2023-2	4 250 000		1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
AMEN BANK 2025-1		10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
TOTAL AMEN BANK	10 750 000	10 000 000	4 000 000	16 750 000	11 750 000	5 000 000
BH 2018-1	3 750 000		1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BH 2018-2	3 750 000		1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BH 2018-3	2 142 857		2 142 857	0	0	0
BH 2020-1	1 539 329		441 488	1 097 841	470 503	627 337
BH 2020-3	1 725 178		869 995	855 183	171 037	684 146
BH 2021-1	2 066 349		751 396	1 314 953	563 557	751 396

BH 2021-2	8 571 432		2 142 856	6 428 576	4 285 720	2 142 856
BH 2022-1	4 750 000		1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BH 2022-2	5 629 630		1 185 186	4 444 444	3 259 259	1 185 185
TOTAL BH	33 924 775	0	10 533 778	23 390 997	15 000 076	8 390 921
ATTIJARI 2018	370 380		370 380	0	0	0
ATTIJARI 2021	2 500 006		714 284	1 785 722	1 071 438	714 284
ATTIJARI 2022	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
TOTAL ATTIJARI	5 370 386	0	2 084 664	3 285 722	1 571 438	1 714 284
CREDIT AL BARAKA 2020-2	3 529 412		3 529 412	0	0	0
CREDIT AL BARAKA 2023-1	2 916 667		1 666 667	1 250 000	0	1 250 000
CREDIT AL BARAKA 2023-2	6 666 667		3 333 334	3 333 333	0	3 333 333
CREDIT AL BARAKA 2024-1	15 000 000		3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CREDIT AL BARAKA 2025-1		20 000 000	3 000 000	17 000 000	13 000 000	4 000 000
CREDIT AL BARAKA 2025-2		10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
CREDIT AL BARAKA 2025-3		10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
TOTAL AL BARAKA	28 112 746	40 000 000	16 529 413	51 583 333	36 000 000	15 583 333
CREDIT BT 2019-1	535 711		428 572	107 139	0	107 139
CREDIT BT 2019-2	357 133		285 716	71 417	0	71 417
CREDIT BT 2021	2 857 136		714 288	2 142 848	1 428 560	714 288
CREDIT BT 2022	7 142 857		1 428 572	5 714 286	4 285 714	1 428 571
CREDIT BT 2023	8 214 285		1 428 571	6 785 714	5 357 143	1 428 571
CREDIT BT 2024	12 500 000		1 785 716	10 714 284	8 928 568	1 785 716
TOTAL BT	31 607 111	0	6 071 435	25 535 676	19 999 985	5 535 703
BIAT 2022	7 142 857		1 428 571	5 714 286	4 285 714	1 428 571
BIAT 2025		10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
TOTAL BIAT	7 142 857	10 000 000	1 428 571	15 714 286	12 285 714	3 428 571
CREDIT ZITOUNA 2024-1	18 750 000		8 333 333	10 416 667	2 083 333	8 333 333
CREDIT ZITOUNA 2025-1		25 000 000	1 250 000	23 750 000	18 750 000	5 000 000

CREDIT ZITOUNA 2025-2		12 500 000	0	12 500 000	10 000 000	2 500 000
TOTAL BANQUE ZITOUNA	18 750 000	37 500 000	9 583 333	46 666 667	30 833 333	15 833 333
BTK 2025		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL BTK	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
Sous-total 1	158 177 609	102 500 000	57 074 386	203 603 223	141 179 883	62 423 352
BANQUES ETRANGERES						
CREDIT BIRD 2016	5 333 333		1 333 333	4 000 000	2 666 667	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	4 000 000		888 889	3 111 111	2 222 222	888 889
TOTAL BIRD	9 333 333	0	2 222 222	7 111 111	4 888 889	2 222 222
Sous-total 2	9 333 333	0	2 222 222	7 111 111	4 888 889	2 222 222
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	167 510 942	102 500 000	59 296 608	210 714 334	146 068 772	64 645 574
EMPRUNT OBLIGATAIRE						
EMPRUNT SUBORDONNE 2018	600 000		600 000	0	0	0
EMPRUNT SUBORDONNE 2022	8 810 000		2 400 000	6 410 000	4 010 000	2 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2023	9 600 000		2 400 000	7 200 000	4 800 000	2 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2024-1	20 000 000		4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2024-2	15 000 000		3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	54 010 000	0	12 400 000	41 610 000	29 810 000	11 800 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	54 010 000	0	12 400 000	41 610 000	29 810 000	11 800 000

CERTIFICATS DE DEPOTS						
BH ASSURANCE	2 000 000		2 000 000	0	0	0
TOTAL CD ASSURANCE SALIM	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
KHALIFA ATTOUN	8 000 000		8 000 000	0	0	0
TOTAL CD KHALIFA ATTOUN	8 000 000	0	8 000 000	0	0	0
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDIT DE LEASING						
CREDIT ATTIJARI LEASING	44 123	0	44 123	0	0	0
TOTAL CREDIT DE LEASING	44 123	0	44 123	0	0	0
TOTAL GENERAL	231 565 065	102 500 000	81 740 732	252 324 334	175 878 772	76 445 574

Note 8 - Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un solde **28 140 102 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs Leasing	26 886 782	23 784 878
Fournisseurs divers	1 253 320	715 323
Total	28 140 102	24 500 201

Note 9- Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2025 à **6 194 300 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Etat, TVA à payer	528 457	548 056
Etat, impôts et taxes	762 099	584 610
CNSS à payer	736 248	517 719
Compte d'attente	0	122 805
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Assurance Groupe	0	
Impôts sur les bénéfices	664 271	1 482 458
Personnel rémunération due	426 599	0
Contribution sociale de solidarité	132 854	296 492
Charges à payer	1 228 791	1 423 106
Provisions pour congés payés	535 115	422 703
Provisions pour risques	35 072	198 663
Produits constatés d'avance	1 140 244	1 044 702
Créditeurs divers	500	515
Total	6 194 300	6 645 878

Note 10 - Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 549 556	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	1 109 047	3 996 047
Réserves pour fonds social	174 854	193 392
Résultats reportés	1 128 789	-5 597 496
Total des capitaux propres avant résultat	39 266 738	35 386 580
Résultat de la période (1)	2 854 287	3 898 695
Total des capitaux propres après résultat	42 121 025	39 285 275
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,408	0,557

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 42 121 025 DT et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Solde au 31/12/2022	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	221 585	-10 708 593	1 961 523	32 265 200
Affectation du résultat de l'exercice 2022						1 961 523	-1 961 523	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-12 702		0	-12 702
Résultat 2023							3 149 573	3 149 573
Solde au 31/12/2023	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	208 883	-8 747 070	3 149 573	35 402 071
Affectation du résultat de l'exercice 2023						3 149 573	-3 149 573	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-15 491			-15 491
Résultat 2024							3 898 695	3 898 695
Solde au 31/12/2024	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	193 392	-5 597 497	3 898 695	39 285 275
Affectation du résultat de l'exercice 2024		59 410	-2 887 000			6 726 286	-3 898 695	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-18 538			-18 538
Résultat 2025							2 854 287	2 854 287
Solde au 31/12/2025	35 000 000	1 549 556	1 109 047	304 492	174 854	1 128 789	2 854 287	42 121 025

Note 11 - Produits nets de leasing :

Les produits nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2025 à 18 326 494 DT et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Loyers leasing	39 988 740	36 287 713
Intérêts de retard	1 188 579	2 168 294
Services annexes	910 833	831 830
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	42 088 152	39 287 837
- Dotation marge	-1 039 153	-686 220
- Reprise marge	678 054	1 316 195
<u>Variations des marges réservées</u>	-361 099	629 975
<u>Charges Financières nettes</u>	-24 292 030	-23 349 699
<u>Produit des placements</u>	891 471	1 967 292
Produits nets de leasing	18 326 494	18 535 404

Note 11.1 - Charges financières nettes :

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2025 à 24 292 030 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur emprunts - ATB	0	0
Intérêts sur emprunts - BTE	1 556 472	1 648 987
Intérêts sur emprunts - BT	3 094 910	2 454 071
Intérêts sur emprunts - BNA	0	32 933
Intérêts sur emprunts - BH	2 593 731	4 226 632
Intérêts sur emprunts - AMEN BANK	1 515 478	1 403 210
Intérêts sur emprunts - ATTIJARI BANK	458 424	814 539
Intérêts sur emprunts - STB	597 636	924 225
Intérêts sur emprunts - BIAT	740 004	896 643
Intérêts sur emprunts - Zitouna	2 322 014	1 886 781
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	4 803 991	4 521 195
Intérêts sur emprunts - BIRD	739 478	971 190
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	5 048 468	2 268 851
Intérêts sur emprunts - BTK	239 323	
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	0	3 329
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	24 004	179 278
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	442 647	821 559
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	0	146 182
Intérêts sur crédit leasing	1 726	7 966
Total des charges financières des emprunts	24 178 304	23 207 573

Agios débiteurs	0	500
Agios créditeurs et intérêts des placements	-121 851	-55 679
Pertes de changes	4 881	8 082
Résorption des frais d'émission des emprunts	230 695	189 223
Total des autres charges financières	113 725	142 127
TOTAL GENERAL	24 292 030	23 349 699

Note 11.2 - Produits des placements :

Les produits de placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à **891 471 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur placements et emprunt obligataire	575 930	1 797 675
Jetons de présence	32 188	32 188
Dividendes	283 354	137 429
Plus-value	0	0
Total	891 471	1 967 292

Note 12 - Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **8 485 920 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Salaires primes et compléments de salaires	6 342 442	5 766 719
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	2 031 066	1 445 004
Variation de la provision pour congés à payer	112 412	135 755
Total	8 485 920	7 347 478

Note 13 - Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2025, à **3 032 215 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 461 707	3 167 389
Dotations aux provisions collectives	405 211	279 759
Créances radiées	3 361 043	6 923 065
Reprises sur provision créances radiées	0	-6 923 065
Dotations aux provisions additionnelles	20 319	1 555 456
Reprises de provisions sur la clientèle	-4 216 066	-2 389 664
Total	3 032 215	2 612 940

Note 14 - Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 517 307 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Logiciels	295 526	315 873
Constructions	27 170	28 920
A.A.I.	25 179	19 230
M.M.B.	8 499	6 974
M. Informatiques	89 436	38 643
Autres matériels	905	1 077
Matériels roulants	70 593	68 699
Total	517 307	479 416

Note 15 - Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 3144 726 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Achats de matières et fournitures	141 489	189 241
Total des achats	141 489	189 241
Charges locatives	555 309	523 100
Entretiens et réparations	561 317	566 555
Primes d'assurances	45 995	42 365
Total des services extérieurs	1 162 621	1 132 020
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	313 558	305 345
Publicités, publications, relations publiques	159 219	134 280
Déplacements, missions et réceptions	42 445	65 162
Frais postaux et de télécommunications	184 065	185 115
Formation	59 295	45 391
Services bancaires	168 601	31 878
Divers services extérieurs	53 172	71 752
Total des autres services extérieurs	980 356	838 922
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	137 240	139 659
Autres charges diverses	62 748	62 828
Total des charges diverses	199 988	202 487
Impôts et taxes sur rémunération	189 837	161 307
TCL	97 147	20 681
Droits d'enregistrement et de timbres	2 865	10 079
Autres impôts et taxes	82 558	57 302
Total des impôts et taxes	372 407	249 369
Résorption des charges à répartir	0	0
Commission / C A	100 873	74 232
Commission SICAV BHO	21 311	14 396

BVMT bourse de TUNIS	2 501	3 001
Commission de gestion BH EQUITY	75 741	67 803
Autres commissions	87 440	115 389
Total des commissions	287 865	274 822
Total	3 144 726	2 886 861

Note 16 - Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2025 à 407 305 DT. Il est constitué principalement des profits exceptionnels.

Note 17 - Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	664 271	1 482 458
Contribution sociale de solidarité	66 427	148 246
Contribution conjoncturelle	66 427	148 246
Total	797 125	1 778 949

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2025 se présente comme suit :

Libellés	
BENEFICE (PERTE) NET	3 651 412
Réintégration provisions clients	3 461 707
Réintégration provisions collectives	405 211
Réintégration provisions additionnelles Additionnelle	20 319
Réintégration provisions pour Risque et Charges	0
Réintégration des pertes	0
Réintégration provisions sur titres non cotés	-
Réintégration des pénalités et amendes	0
Déduction des dividendes	-283 354
Déduction Reprise SEPTA	-107 381
BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV	7 147 915
Déduction provisions clients	-3 461 707
Déduction provisions collectives	-405 211
Déduction provisions additionnelles	-20 319
Déduction pour dépréciation des titres cotés en bourse	-
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	3 260 677
BENEFICE (PERTE) avant réinvestissement	3 260 677
Réinvestissement exonéré	-1 600 000
BENEFICE APRES réinvestissement exonéré	1 660 677
IMPOT / STE 40 %	-664 271
Contribution conjoncturel (4%)	-66 427
Contribution sociale de solidarité (4%)	-66 427
BENEFICE (PERTE) APRES IMPOT	2 854 287
RESULTAT FISCAL APRES AMORT	2 854 287

Note 18 - L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2025 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2025 avec un solde de 12 230 464 DT contre 15 096 379 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 23 488 607 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un solde négatif de 12 149 197 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2025 dont le montant s'élève à 12 230 464 Dinars se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités	12 230 464	15 096 379
Total	12 230 464	15 096 379

Note 19 - Etat des Engagements Hors Bilan :**Note 19.1- Engagements donnés :**Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2025 à **23 252 764** DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 - Analyse classification des actifs).

Note 19.2- Engagements reçus :Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2025 à 22 185 920 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs sont 77 563 619 DT au 31 décembre 2025 à DT et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2025.

Note 20 - Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

20.1- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » : Fonds Gérés

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,

- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,

- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2025 s'élève à 75 740 Dinars.

A la date de clôture de l'exercice 2025, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent 4 815 553 Dinars.

20.2- Convention de Location siège avec BH ASSURANCE

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2025 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de 417 662 Dinars à la date de clôture de l'exercice.

20.3- Assurances souscrites auprès de BH ASSURANCE

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **729 655 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	432 800
IDR	260 381
Assurance Automobile	16 905
Assurance Multirisques professionnelles	11 290
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 296
Total	729 655

20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 4 000 Dinars hors taxes en contrepartie des services fournis.

20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » :

5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2022

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5.2.2 Emprunt obligataire 2023

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2023, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

5.2.3 Emprunt obligataire 2024-1

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-1, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5.2.4 Emprunt obligataire 2024-2

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-2, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

20.6- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclues entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit :

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH IINVEST	68 491	13,39%	17 175	2 917
BH IINVEST	122 801	13,06%	47 481	5 195
STIMEC	62 784	13,75%	8 314	656
Total	254 076		72 970	8 768

20.7- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts	Emprunts Obligataire / Subordonné	Total des encours	Charges financières
BH BANK	23 390 996		3 500 000	26 890 996	3 014 832
BH ASSURANCE		2 000 000	7 370 000	9 370 000	557 999
BH EQUITY			1 000 000	1 000 000	71 153
Total	23 390 996	2 000 000	11 870 000	37 260 996	3 643 984

Note 21 - Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 22 - Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

BH Leasing (BHL) a structuré sa démarche de responsabilité sociétale autour d'un système de gestion ESG visant à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de ses activités et processus de décision.

Dans ce cadre, BHL s'appuie sur les principales lignes directrices et cadres internationaux en matière de durabilité, notamment les lignes directrices de l'ISO 26000, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, les standards de performance de la SFI (IFC), ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le reporting extra-financier sera élaboré en référence aux standards GRI (Global Reporting Initiative), permettant d'assurer la transparence et la comparabilité des informations publiées.

La stratégie ESG de BHL vise à maîtriser ses impacts directs et indirects, promouvoir des pratiques responsables et renforcer l'amélioration continue de sa performance durable.

Les principaux risques ESG identifiés concernent :

- les risques environnementaux, liés notamment au financement d'activités à impact environnemental, aux exigences réglementaires et aux risques climatiques ;
- les risques sociaux, incluant la diversité, la santé et sécurité au travail, ainsi que les relations avec les parties prenantes ;
- les risques de gouvernance, tels que les risques de corruption, de non-conformité et d'atteinte à la réputation.

Ces risques font l'objet d'une cartographie dédiée et sont encadrés par des politiques internes, des procédures de due diligence ESG, ainsi qu'un dispositif de suivi et de reporting régulier.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « BH LEASING »,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2024, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « BH LEASING » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport d'audit sur les états financiers 1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de Résultat, l'état de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **335 405 881 DT** et un résultat net bénéficiaire de **2 854 287 DT**.

À notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2025, le total des créances sur la clientèle s'élève à **333 785 086 DT**. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à **23 922 885 DT** et à **4 103 555 DT**.

Compte tenu, de la nature de ce risque et des critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

3- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 23 mars 2026

**Les commissaires aux
comptes**

**P / F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Mme Emna RACHIKOU**

**P / Cabinet CPA Tunisie
Mme Imen MANSOURI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « BH LEASING »,

1- En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2- Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

I-A- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT CONCLUES EN 2025

1- Contrat de leasing

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 Mars 2025, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **122 801 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de **13,06%** et sur une période de trois années. L'encours des financements au 31 décembre 2025 s'élève à **47 481 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **5 195 Dinars**.

I-B- OPERATIONS REALISEES EN 2025 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS :

1- Conventions conclues avec la BH Bank :

1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « BH Bank » au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2025
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	2 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	2 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	0
2020-1	Moyen terme	4 617 987	1,00%	855 183
2020-3	Moyen terme	4 391 362	1,00%	1 097 840

2021-1	Moyen terme	4 696 235	1,00%	1 314 953
2021-2	Moyen terme	15 000 000	1,00%	6 428 576
2022-1	Moyen terme	7 000 000	2,00%	3 750 000
2022-2	Moyen terme	8 000 000	2,00%	4 444 444
2023	Emprunt subordonné	2 500 000	10,6% Taux	1 500 000
2024	Emprunt obligataire	2 500 000	10,7% Taux	2 000 000
Total		83 705 584		26 890 996

Le montant des charges financières de l'exercice 2025 au titre de ces crédits s'élève à **3 014 832 Dinars**.

2- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » :

2.1. Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société « BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2025 s'élève à **75 741 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2025, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **4 815 553 Dinars**.

2.2. Emprunt obligataire :

1/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2023-1 » pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,6%, par la « BH EQUITY » s'élève à **1 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **71 153 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « BH ASSURANCE » :

4.1. Certificats de dépôt

Montant Nominal	Taux	Du	Au
2 000 000	9,70%	24/02/2024	18/02/2025

Les charges financières comptabilisées en 2025 au titre de ces opérations s'élèvent à **24 004 Dinars**.

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n° 1 en date du 03/08/2015, la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2025 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **417 663 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **729 655 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	432 800
IDR	260 381
Assurance Automobile	16 905
Assurance Multirisques professionnelles	11 290
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 296
Total	729 655

4.4. Emprunt obligataire

1 / La société « BH LEASING » a émis un emprunt SUBORDONNE 2022-1, pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 9,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **38 837 Dinars**.

2/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2023- 1 » pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,6%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **500 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **35 576 Dinars**.

3/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2024- 1 » pour un montant total de 20 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **1 930 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **173 914 Dinars**.

4/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2024- 2 » pour un montant total de 15 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 940 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **285 668 Dinars**.

4- Convention conclue avec la société « BH INVEST » :

5-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à **4 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

5-2 Convention de placement

5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2022

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5.2.2 Emprunt obligataire 2023

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2023, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

5.2.3. Emprunt obligataire 2024-1

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-1, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

5.2.4 Emprunt obligataire 2024-2

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-2, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

5-3 Contrat de leasing

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 juin 2024, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **68 491 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de **13,39%** et sur une période de trois années. L'encours des financements au 31 décembre 2025 s'élève à **17 175 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **2 917 Dinars**.

5- Convention conclue avec la société « STIMEC » :

La société « BH LEASING » a conclu durant l'exercice 2022 un contrat de location au profit de la société « STIMEC » qui porte sur un matériel d'exploitation pour un montant de **62 784 Dinars**.

Ce contrat est conclu avec un taux de **13,75%** sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2025 est de **8 314** et les produits constatés s'élèvent à **656 Dinars**.

6 -Convention conclue avec la société « BH IMMO » :

La société « BH LEASING » a conclu au cours de l'exercice 2024 une convention avec « BH IMMO » (filiale de la BH Bank) afin de définir les modalités et les conditions d'exécution de la mission d'ouvrage délégué pour ce qui concerne les études et la réalisation des travaux d'aménagement de notre immeuble sis au centre urbain à usage de bureau. La « BH IMMO » percevra une rémunération fixe de **50 712,850 HTVA**. En cas où le montant de l'opération (Etudes et Travaux) dépasse le montant total de **743 420 DT TTC**, la rémunération sera réajustée en appliquant un taux de **6,75% HT** sur le montant définitif du projet.

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à **3 575 DT HTVA**

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

1. Rémunération du directeur général :

La rémunération brute du Directeur Général au titre de l'exercice 2025, s'élève à **176 091 DT**.

Lors de sa réunion du 22 Juillet 2025, le Conseil d'Administration a procédé au remplacement du Directeur Général par intérim et a nommé un nouveau Directeur Général, dont la rémunération brute au titre de l'exercice 2025 s'élève à **31 079 DT** et lors de sa réunion du 31 Octobre 2025 le Conseil d'Administration a procédé au remplacement du Directeur Général et a nommé un nouveau Directeur Général par intérim, dont la rémunération brute au titre de l'exercice 2025 s'élève à **144 382 DT**.

2. Rémunération des membres du conseil d'administration 2-1

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **6 250 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2025 s'élève à **53 571 Dinars**.

2-2 Rémunération des comités

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ceux du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **6 250 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2025 s'élève à **46 786 Dinars**.

3. Indemnité servie au président du conseil

Une indemnité annuelle brute de **9 375 Dinars** a été servie au président du conseil d'administration

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 Mars 2026

Les commissaires aux comptes

**P / F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Mme Emna RACHIKOU**

**P / Cabinet CPA Tunisie
Mme Imen MANSOURI**